



ICAO

# INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

*Atelier sur la mise en œuvre de  
l'Amendement 82 de l'Annexe 3  
de l'OACI et des PANS-MET*

*(Ouagadougou, Burkina Faso, 9 – 13 mars 2026)*



## Session 4 : Mise en œuvre pratique /Exercices & études de cas

---

### PPT4.1 - Rôles respectifs de l'autorité de l'aviation civile et du fournisseur d'assistance MET

Bureau WACAF de l'OACI

# Plan

---

**01**

Domaine de responsabilité de l'Autorité météorologique et du Fournisseur d'assistance météorologique

**02**

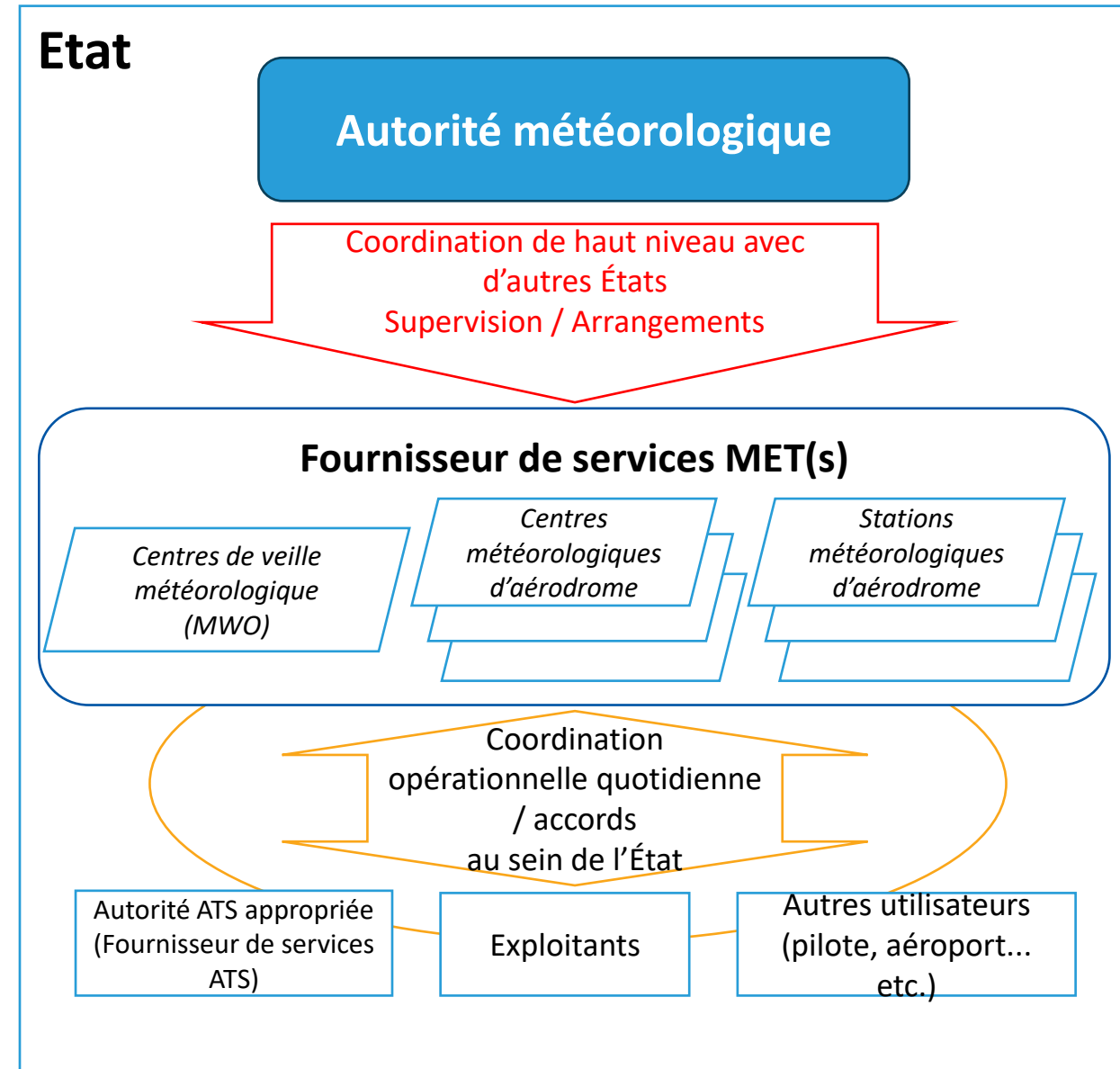
Mise en œuvre et PANS-MET & supervision du prestataire des services MET

**03**

Établissement et exploitation des Centres et installations MET

# Domaine de responsabilité de l'Autorité météorologique et du Fournisseur d'assistance météorologique<sup>4</sup>

- **L'annexe 3 restructurée/Nouvelles PANS-MET** définissent clairement:
  - ◇ **Autorité météorologique** comme étant responsable de :
    - Fonctions **régulation/supervision**;
    - **Dispositions/arrangements** pour la fourniture des services météorologiques;
    - une **coordination de haut niveau** avec les parties prenantes et les autorités météorologiques d'autres États.
  - ◇ **Fournisseur d'assistance météorologique** désigné par l'État comme étant responsables de :
    - La **prestation des services MET**;
    - **Coordination opérationnelle quotidienne** avec les utilisateurs.
- Le Centre de veille météorologique (MWO), les CMA et les SMA sont exploités par les prestataires de services météorologiques après avoir été désignés par l'État contractant.



## Mise en œuvre et PANS-MET & supervision du prestataire des services MET

- **Toutes les dispositions des PANS-MET sont adressées au prestataire de services météorologiques** (en tant que moyen de conformité).
- « Fournisseur de services météorologiques » apparaît encore dans quelques dispositions de l'Annexe 3 restructurée où la **disposition est soumise à une coordination** avec les fournisseurs de services ATS, les opérateurs et/ou d'autres utilisateurs.
- **L'autorité météorologique a l'obligation de superviser** les prestataires de services météorologiques au sein de l'État.
- **L'obligation de supervision** est bien refléter dans certaines dispositions de l'Annexe 3, par exemple :

2.1.56 ~~Chaque État contractant veillera à ce que l'administration~~ L'administration météorologique veillera à ce que le fournisseur d'assistance météorologique désignée suive les prescriptions de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en ce qui concerne les qualifications, les compétences, l'enseignement et la formation du personnel procurant l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale.

## Établissement des Centres/Installation MET (par l'Etat)

- **A3 Chap. 3 §3.1** Centres mondiaux de prévisions de zone dans le cadre du système mondial de prévisions de zone - **§3.4** Centres d'avis de cendres volcaniques - **§3.5** Observatoires volcanologiques nationaux - **§ 3.6** Centres d'avis de cyclones tropicaux - **§3.7** Centres de météorologie de l'espace.
- **A3 Chap. 3 §3.2.1** Chaque État contractant établira **un ou plusieurs centres météorologiques d'aérodrome et/ou autres centres météorologiques** qui permettront de procurer l'assistance météorologique requise pour répondre aux besoins de la navigation aérienne internationale.
- **Q3 Chap. 3 §3.3.1** Un État contractant qui a accepté l'obligation de procurer des services de la circulation aérienne dans une région d'information de vol (FIR) ou une région de contrôle (CTA) **établira, conformément à un accord régional de navigation aérienne**, un ou plusieurs MWO ou prendra les dispositions nécessaires pour qu'un autre État contractant le fasse.
- **A3 Chap.4 §4.1.1** Chaque État contractant créera aux aérodromes situés sur son territoire, **les stations météorologiques aéronautiques** qu'il jugera nécessaires. Une station météorologique aéronautique peut être une station séparée ou peut faire partie d'une station synoptique.

## Exploitation des Centres/Installations MET (Fournisseur MET)

- L'exploitation quotidienne des installations/centres météorologiques d'aérodromes est assurée par les prestataires de services météorologiques.
- Les centres de veille météorologique (MWO) sont établis par des accords régionaux de navigation aérienne.
- Les centres de veille météorologiques, les centres météorologiques d'aérodrome, les installations et services requis sont reflétés dans les eANP AFI, Tables MET II-1 et MET II-2.
- Les prestataires des services MET devront développer des capacités pour recevoir et exploiter prévisions et renseignements météorologiques reçus des centres mondiaux (WAFS, IAWV, TCAC, SWXC)
- Le Doc 8896 de l'OACI: fournit des explications détaillées sur la fourniture des services météorologiques d'aérodrome, de veille météorologique d'aérodrome et des services des centres mondiaux (WAFS, IAWV, TCAC, SWXC)



---

Thank You!